

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

RECTORAT DE BESANCON
10 rue de la Convention
Service DEC4
25030 BESANCON CEDEX
Tél. : 03 81 65 74 82
Mail. : axelle.mongey@ac-besancon.fr

MONSIEUR BOULLEE Gabin Roland
André
10 rue Cadamène
25870 GENEUILLE

Nom de famille : BOULLEE
Nom d'usage :
Prénom(s) : Gabin Roland André
Né le : 23/07/2003 A : BESANCON (025)
INE :
Etablissement : 0391172M CFAI SFC DOLE
DOLE CEDEX
Forme de passage : Globale - Jury : JURY_CPI
Catégorie : APPRENTI

Spécialité Conception des produits industriels

Épreuves	Note	Coeff.	Points	ECTS(1)	Observations
U1 Culture générale et expression	7.0/20	3.0	21.00		
U2 Anglais-Anglais	12.5/20	2.0	25.00		
Mathématiques - Physique et chimie	6.75/20	4.0			
U31 Mathématiques	8.5/20	2.0	17.00		
U32 Physique-Chimie	5.0/20	2.0	10.00		
Étude préliminaire des produits	14.75/20	8.0			
U41 Expression du besoin et cahier des charges fonctionnel (2)	17.0/20	2.0	34.00		
U42 Conception préliminaire (2)	14.0/20	6.0	84.00		
Projet industriel	15.59/20	6.0			
U51 Conception détaillée (2)	15.5/20	5.0	77.50		
U52 Soutenance du rapport de stage (2)	16.0/20	1.0	16.00		
Prototypage et industrialisation des produits	13.00/20	5.0			
U61 Projet de prototypage (2)	14.5/20	2.0	29.00		
U62 Projet collaboratif d'optimisation d'un produit et d'un processus (2)	12.0/20	3.0	36.00		
UF2 Culture design de produit	12.0/20		2.00		
RÉSULTAT : Épreuves	Total : 28.0		351.50		Moyenne : 12.55/20
Épreuves professionnelles	Total : 19.0		276.50		Moyenne : 14.55/20
DECISION DU JURY: Admis CRÉDITS EUROPÉENS (ECTS) : 120 crédits					

(1) : ECTS - Crédits européens (European Credits Transfer System). Les ECTS acquis les sessions précédentes sont conservés.

(2) : Épreuve professionnelle.

A Besançon, le 28 juin 2024

Pour la Rectrice
Pour la Secrétaire générale et par délégation
La directrice des Examens et Concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.



Sandrine BOQUESTAL